

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

**Séance du LUNDI 9 OCTOBRE 2023**

Le 9 octobre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 3 octobre 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 25

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** DAVY Jean-Luc (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), de RICHEMONT Xavier (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle), MARTIN Denis (pouvoir à CHERBONNIER Noël), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

**Absents excusés :** Néant

**Absents :** Néant

**Secrétaire de Séance :** GUITTON Sébastien.

### DCM N° 2023 – 078 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES INSTANCES DE DECISION DE SPL ALTER PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2020 – 070 en date du 7 septembre 2020 le Conseil Municipal avait désigné M. Jean-Luc DAVY en qualité de représentant titulaire à l'Assemblée Spéciale, l'Assemblée Générale et la Commission des marchés auprès de SPL ALTER PUBLIC.

Le 17 juillet 2023 le SIEML est devenu actionnaire de SPL ALTER PUBLIC et a aussi désigné M. Jean-Luc DAVY pour le représenter auprès de SPL ALTER PUBLIC. Monsieur DAVY ne peut représenter à la fois 2 collectivités. Il convient donc de désigner de nouveaux représentants.

**En conformité avec les dispositions du CGCT, notamment l'article L2121-21, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret, procède aux désignations suivantes (à l'unanimité moins une ABSTENTION Mme Françoise DIARD) :**

- M. Jean-Marie CARDOEN représentant titulaire pour représenter la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale,

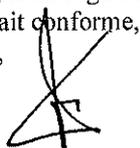
- M. Jean-Marie CARDOEN représentant titulaire pour représenter la collectivité au sein de l'Assemblée Générale et Mme Sylvie LECOURT représentante suppléante en cas d'empêchement,

- M. Jean-Marie CARDOEN représentant titulaire pour représenter la collectivité au sein de la Commission des Marchés et Mme Sylvie LECOURT représentante suppléante en cas d'empêchement.

La présente délibération sera déposée en Préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Président d'ALTER PUBLIC

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20231009-DCM2023-078-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2023  
Date de réception préfecture : 17/10/2023